

Paris, le 15 décembre 2025

**A la suite des résultats du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP) conduit en 2025, la Banque centrale européenne (BCE) a notifié à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale son niveau d'exigence en capital au titre du Pilier 2 (P2R – Pilier 2 obligatoire) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

L'exigence de fonds propres de Common Equity Tier 1 (CET1) que Crédit Mutuel Alliance Fédérale doit respecter, sur base sous consolidée, est ainsi de 8,92 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (hors « Pillar 2 guidance »), dont :

- 4,50 % au titre de l'exigence Pilier 1 ;
- 2,50 % au titre du coussin de conservation des fonds propres (« Capital Conservation Buffer ») ;
- 0,88 % au titre des coussins contra-cycliques<sup>1</sup> ;
- 1,04 % au titre de l'exigence du « Pillar 2 requirement ».

L'exigence de solvabilité globale (« Total Capital ») est fixée à 13,23 % y compris 1,85 % de P2R (hors « Pillar 2 guidance »).

Avec des ratios<sup>2</sup> au 30 juin 2025 de 19,4 % pour le ratio de CET1 et de 21,7 % pour le ratio de solvabilité global, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se situe très au-delà des exigences prudentielles de fonds propres.

**Contact presse**

**Banque Fédérale du Crédit Mutuel** : Aziz Ridouan - 06 01 10 31 69 - [aziz.ridouan@creditmutuel.fr](mailto:aziz.ridouan@creditmutuel.fr)

**Contact Relation Investisseurs**

**Banque Fédérale du Crédit Mutuel** : Sandrine Cao Dac Viola - [BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr](mailto:BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr)

**À propos de la Banque Fédérale du Crédit Mutuel**

La Banque Fédérale du Crédit Mutuel détient les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne leurs activités (CIC, Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, Cofidis Group, TARGOBANK, Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Factoring...). Elle assume également la fonction de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur.

**À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

Bancassureur de premier plan en France, avec plus de 79 000 collaborateurs au service de plus de 31 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via ses 4 000 points de vente.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, première banque à avoir adopté le statut d'entreprise à mission, regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand), Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Nord Europe (Lille).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérale du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK, Cofidis, Beobank en Belgique, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Banque de Luxembourg, la Banque Transatlantique et Homiris.

<sup>1</sup> L'exigence de fonds propres au titre du coussin contra-cyclique en date du 30/09/2025.

<sup>2</sup> Les ratios sont calculés avec intégration du résultat semestriel net de dividendes pour 2025.